

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 septembre 2019	N° 2019-530

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 septembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2019-530

Plan d'actions en faveur du commerce 2018-2020 - Soutien à l'association "La Ronde des quartiers de Bordeaux" pour l'organisation de l'événement "le Bon goût d'Aquitaine" 2019 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association La Ronde des quartiers de Bordeaux (RQB), créée en 2010, compte à ce jour quelques 1200 adhérents. Elle a pour objectif d'animer, de promouvoir et de fédérer le tissu commercial et artisanal bordelais. L'association organise tout au long de l'année de grands événements dont le rayonnement est le plus souvent métropolitain et même régional. Cette manifestation est devenue un incontournable dans l'agenda événementiel du territoire de la rive droite, et plus largement de la Métropole.

Depuis plusieurs années, Bordeaux Métropole apporte son soutien à la Ronde des quartiers de Bordeaux pour l'organisation de l'événement « le Bon goût d'Aquitaine », qui met en valeur les produits locaux et attire de nombreux visiteurs sur le quartier de la Bastide.

Le bilan 2018 de cette manifestation est une fois encore positif avec une fréquentation d'environ 60 000 visiteurs sur trois jours. Le Bon goût d'Aquitaine a attiré plus de 140 exposants (dont une centaine de producteurs), et plus de 350 produits locaux ont été proposés aux visiteurs.

L'événement a également continué de s'étendre dans le quartier de la Bastide pour accueillir davantage d'exposants et d'animations, bien au-delà du traditionnel marché de producteurs.

Le Bon goût s'est ainsi déployé sur trois sites majeurs :

- l'avenue Thiers, où les producteurs sont mis à l'honneur,
- l'avenue Abadie, dédiée à la restauration,
- l'allée de Serr, où sont mis en avant les produits dédiés à l'art de vivre.

Parmi les animations importantes, une ferme pédagogique a été installée au début de l'allée de Serr en vue de sensibiliser les enfants aux questions environnementales et au gaspillage alimentaire et de participer à des ateliers de fabrication artisanale. Des visites touristiques à vélo et à pied ont aussi été proposées en partenariat avec l'Office du tourisme de Bordeaux Métropole autour des monuments de la rive droite, de l'art de rue et des friches industrielles. Le pôle "art de vivre" a quant à lui investi les allées de Serr. Des animations sur le sport et les bonnes pratiques alimentaires, écologiques et de santé ont été organisées et ont connu un vif succès auprès des enfants d'écoles primaires notamment.

En 2018, la subvention attribuée par Bordeaux Métropole pour cette animation s'est élevée à 13 000 €, identique à celle de 2017 et en légère diminution par rapport à 2016 (14 000 €).

Pour 2019, compte tenu du succès constant et de la popularité de l'événement, la RQB a décidé de poursuivre l'organisation du Bon goût d'Aquitaine (26ème édition) qui aura lieu du 27 au 29 septembre 2019, toujours dans le quartier de la Bastide à Bordeaux. 150 exposants et 60 000 visiteurs sont attendus cette année.

Dans ce cadre, notre établissement public est sollicité pour accorder une subvention de 13 000 € à la RQB pour un montant de dépenses prévisionnelles de 136 422 € TTC soit 9,5 % du budget global, pour le Bon goût d'Aquitaine 2019.

L'annexe 1 présente de manière détaillée l'édition 2019 du Bon goût d'Aquitaine.

Les conditions de versement de la subvention de Bordeaux Métropole à l'association font l'objet d'une convention ci-annexée (annexe 2).

Budget prévisionnel de la manifestation « le Bon goût d'Aquitaine » :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Achats Etudes prestations de services, Achats non stockés	7051	Ventes de produits, prestations de services	104 306	
Services extérieurs Sous-traitance, Location, entretien réparation,	43 333	Département de la Gironde	4 167	
Autres services extérieurs Publicité, Déplacements	28 689	Bordeaux Métropole	13 000	
Impôts et taxes	1 400	Ville de Bordeaux	15 000	
Charges de personnel	56 000			
Total des charges	136 473	Total des produits	136 473	

Les principaux indicateurs financiers pour le financement du Bon goût d'Aquitaine sont les suivants :

Ronde des quartiers Bon goût d'Aquitaine	Année 2019 - Budget N	Année 2018 - Budget N-1	Année 2017 Réalisé N-2
% Charges de personnel / budget global	41 %	37,73 %	37,82 %
% de participation de BM / Budget global	9,5 %	7,6 %	7,68 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	Département : 3 % Commune : 11 %	Département : 2,9 % Commune : 10,6 %	Département : 2,95 % Commune : 10,63 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 16611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le plan d'actions en faveur du développement du commerce voté par délibération n° 2018/0104 du 23 mars 2018,

VU la demande de subvention formulée par l'association en date du 11 juillet 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le financement sollicité par La Ronde des quartiers de Bordeaux pour l'organisation de l'édition 2019 du Bon goût d'Aquitaine est recevable dans la mesure où cette action participe à l'animation et à l'attractivité des commerçants et artisans de la rive droite de Bordeaux au regard de sa fréquentation,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 13 000 € en faveur de l'association La Ronde des quartiers de Bordeaux pour l'organisation de la manifestation "Le Bon goût d'Aquitaine" du 27 au 29 septembre 2019.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 OCTOBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---



OBJECTIF : La manifestation a pour objectif de proposer aux habitants de la Métropole de rencontrer des producteurs sur place durant les 3 jours et rencontrer des professionnels proposant des produits autour de « l'art de vivre ». Cette manifestation, accueillant autour de 60 000 visiteurs, s'inscrit dans le quartier de La Bastide qui continue son renouveau, ses riverains appréciant fortement la manifestation. Cette opération permet de mettre en avant les filières courtes et les savoir-faire de nombreuses professions.

DESCRIPTIF : Cette année la manifestation continuera de se développer autour de trois lieux emblématiques : L'avenue Thiers, qui est essentiellement tournée vers les producteurs, L'avenue Abadie qui propose une offre de restauration sur place, l'allée de Serr qui met en avant les entreprises proposant des produits autour de l'Art de Vivre et notamment un pôle « Made in France » qui met en lumière le savoir-faire des artisans locaux.

- **Les exposants :** Ainsi, le marché du Bon Goût d'Aquitaine regroupera près de 150 exposants, dont 100 producteurs et plus de 350 produits qui seront proposés aux visiteurs. Concernant les points de restaurations, nous reproduirons l'agencement des tables mises à disposition pour les personnes souhaitant déjeuner sur place, afin de retrouver l'esprit fête de village d'antan et la convivialité que ce partage crée.
- **Les animations :** Une ferme sera installée sur la manifestation. Au début de l'allée de Serr avec de très nombreux animaux, des ateliers découvertes pour les enfants... De nombreuses animations gratuites seront proposées. Pour valoriser le quartier et ses pépites, des visites touristiques devraient être organisées en collaboration avec l'Office de Tourisme, le samedi et le dimanche en vélo et à pied. Les visiteurs pourront également goûter les produits du terroir lors de dégustations organisées par les exposants et les commerçants du quartier (dégustation de fromages, vins, salaisons...), de démonstrations culinaires. Afin que la manifestation favorise le commerce de proximité du quartier, l'organisation proposera à l'ensemble des commerçants se trouvant dans le périmètre de la manifestation de participer et d'intégrer leurs animations dans le programme du Bon Goût d'Aquitaine.
- **Les écoles :** Comme chaque année, la manifestation accueillera des enfants d'écoles primaires de la Métropole. Nous aurons ainsi une dizaine d'ateliers qui se dérouleront sur la journée du vendredi. Nous espérons accueillir plus 400 enfants. Ces ateliers ont pour vocation d'expliquer aux enfants l'origine des produits, les bonnes pratiques alimentaires, écologiques, de santé et leur montrer la fabrication de certains produits. Voici quelques ateliers qui devraient être proposés : le labo de l'eau et la maison écoleau, la vie au sein du compost, le gaspillage alimentaire, le tri sélectif, les bienfaits du miel, les animaux de la ferme, les abeilles, la déforestation, etc.
- **La nocturne :** Afin de rendre cette grande fête de la gastronomie encore plus conviviale et permettre aux Bastidiens de passer un moment à part dans l'année, l'association a décidé d'organiser une nocturne le samedi 28 septembre.



Direction générale Valorisation du territoire
Direction du développement économique

CONVENTION 2019

Entre Bordeaux Métropole et la Ronde des Quartiers de Bordeaux pour le financement de l'événement le « Bon gout d'Aquitaine »

Entre les soussignés

L'association la Ronde des quartiers de Bordeaux « association régie par la loi du 1er juillet 1901 », dont le siège social est situé 102 rue Sainte Catherine – 33000 Bordeaux, représenté(e) par son Président, Christian Baulme, dûment habilité aux fins des présentes par l'assemblée générale du 16 juin 2016, ci-après désigné(e) « la RQB »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Patrick Bobet, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2019/ du Conseil métropolitain en date du ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Le projet initié et conçu par la Ronde des Quartiers de Bordeaux est conforme à son objet statutaire. Le plan d'actions en faveur du développement du commerce voté par délibération n° 2018/0104 du 23 mars 2018, prévoit que Bordeaux Métropole favorise le développement du commerce, répondant ainsi aux enjeux métropolitains de développement économique, de créations d'activités et d'emplois. Le projet ci-après présenté participe de cette politique économique de la Métropole.

L'association la Ronde des Quartiers de Bordeaux, créée en 2010, compte environ 1 200 adhérents. Elle a pour but d'animer, de promouvoir et de fédérer le tissu commercial et artisanal bordelais. L'association organise également tout au long de l'année de grands rendez-vous dont le rayonnement est non seulement métropolitain mais aussi régional.

En 2019, la RQB organisera la 26^{ème} édition de la manifestation "le Bon Goût d'Aquitaine" (organisée depuis 2013 par l'association) qui aura lieu du 27 au 29 septembre, avenue Thiers à Bordeaux. Cet événement regroupera près de 150 exposants, dont 100 producteurs, et accueillera environ 60 000 visiteurs sur trois jours.

Cette manifestation, que Bordeaux Métropole soutient depuis 2013, est devenue un incontournable dans l'agenda événementiel du territoire.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à la RQB.

La RQB s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en oeuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, l'action décrite à l'annexe 1 pour 2019.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DES SUBVENTIONS

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à la RQB une subvention pour l'organisation de la manifestation « le Bon goût d'Aquitaine », plafonnée à 13 000 €, équivalent à 9,5% du montant total estimé des dépenses éligibles d'un montant global de 136 422 € toutes charges comprises, conformément au budget prévisionnel de l'action figurant en annexe 2 de la présente convention.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles relatives à cette action s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que la Ronde des quartiers de Bordeaux devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DES SUBVENTIONS

La subvention accordée devra être utilisée conformément à son objet défini à l'article 1.

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en verser tout ou partie en subventions à d'autres associations, oeuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit la somme de 9 100 €, après signature de la présente convention ;
- 30 %, soit la somme de 3 900 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de la RQB selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au paiement du solde de la subvention pour action spécifique, la RQB s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août 2020, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire, un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 3 et définis d'un commun accord entre les deux parties.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole et dans les délais impartis, la RQB est réputée renoncer au versement du solde de la subvention pour action spécifique.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

La RQB communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Elle fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la RQB, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Respect des règles de la concurrence : la RQB pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

La RQB s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée. Sur simple demande de Bordeaux Métropole, la RQB devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion, utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention. A cette fin, l'association conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

La RQB exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

La RQB s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la RQB sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'association par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile:

Pour Bordeaux Métropole :
Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour la RQB :
Monsieur le Président
La Ronde des quartiers de Bordeaux
102 rue Sainte Catherine
33000 Bordeaux

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

Annexe 1 : Programme d'action

Annexe 2 : Budget prévisionnel de l'action spécifique

Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le, en 3 exemplaires,

Le Président
de la Ronde des quartiers
de Bordeaux

Christian Baulme

P/le Président
de Bordeaux Métropole
par délégation
la Vice-présidente
Christine Bost

Annexe 1

Edition 2019 du Bon Goût d'Aquitaine

OBJECTIF :

La manifestation a pour objectif de proposer aux habitants de la Métropole de rencontrer des producteurs sur place durant 3 jours (du 27 au 29 septembre) et rencontrer des professionnels proposant des produits autour de l'art de vivre. Cette manifestation, accueillant autour de 50 000 visiteurs, s'inscrit dans le quartier de La Bastide qui poursuit son renouveau, ses riverains appréciant fortement la manifestation. Cette opération permet de mettre en avant les filières courtes et les savoir-faire de nombreuses professions.

DESCRIPTIF :

Cette année, la manifestation continuera de se développer autour de trois lieux emblématiques:

- l'avenue Thiers, où les producteurs seront majoritairement installés,
- l'avenue Abadie qui proposera une offre de restauration sur place,
- l'allée Serr qui mettra en avant les entreprises proposant des produits autour de l'art de vivre, avec un pôle « Made in France » qui mettra en lumière le savoir-faire des artisans locaux.

Les exposants :

Le marché du Bon Goût d'Aquitaine regroupera près de 150 exposants, dont 100 producteurs et plus de 350 produits proposés aux visiteurs. Concernant les points de restaurations, la Ronde des quartiers proposera l'agencement des tables mises à disposition pour les personnes souhaitant déjeuner sur place, afin de retrouver l'esprit « fête de village d'antan » et la convivialité que ce partage favorisera.

Les animations :

Une ferme sera installée sur la manifestation, allée de Serr, avec de très nombreux animaux, des ateliers découvertes pour les enfants...

Des animations gratuites seront proposées. Pour valoriser le quartier et ses pépites, des visites touristiques seront organisées en collaboration avec l'Office de Tourisme, le samedi et le dimanche, en vélo et à pied. Les visiteurs pourront également goûter les produits du terroir lors de dégustations organisées par les exposants et les commerçants du quartier (dégustation de fromages, vins, salaisons...), de démonstrations culinaires.

Afin que l'événement favorise le commerce de proximité du quartier, l'organisation proposera à l'ensemble des commerçants se trouvant dans le périmètre de la manifestation de participer et d'intégrer leurs animations dans le programme du Bon goût d'Aquitaine.

Les écoles :

Comme chaque année, la manifestation accueillera des enfants d'écoles primaires de la métropole. Une dizaine d'ateliers se dérouleront aussi sur la journée du vendredi et pourront accueillir plus de 400 enfants. Ces ateliers ont pour objectif d'expliquer aux enfants l'origine des produits, les bonnes pratiques alimentaires, écologiques, de santé et leur montrer la fabrication de certains produits. Exemples d'ateliers proposés : le « labo de l'eau » et « la maison écoleau », « la vie au sein du compost », le gaspillage alimentaire, le tri sélectif, les bienfaits du miel, les animaux de la ferme, les abeilles, la déforestation, etc.

La nocturne :

Afin de rendre cette grande fête de la gastronomie encore plus conviviale et permettre aux Bastidiens de passer un moment à part dans l'année, l'association a décidé d'organiser une nocturne le samedi 28 septembre.

Annexe 2

BUDGET PREVISIONNEL "BON GOUT D'AQUITAINE" - EXERCICE 2019				
CHARGES (en euros)			PRODUITS (en euros)	
	Budget 2019	Budget 2019 REALISE		Budget 2019 REALISE
Charges directes affectées au projet			Ressources directes affectées au projet	
60 – Achats	7 051		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	104 255
Achats d'études et de prestations de service			Vente de produits finis, de marchandises	
Achats stockés de matières et fournitures	6 083		Prestations de services	104 255
Achats non stockables (eau, énergie)	833		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	134			
Fournitures administratives			74 - Subventions d'exploitation	32 167
Autres fournitures			État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	43 333		Conseil Régional	
Sous traitance générale	33 333		Conseil Départemental	4 167
Locations mobilières et immobilières	10 000		Bordeaux Métropole	13 000
Entretien et réparation			Autres EPCI	
Primes d'assurance			Ville de Bordeaux	15 000
Documentation			Autre(s) commune(s)	
Divers			Organismes sociaux	
			Fonds européens	
62 - Autres services extérieurs	28 689		Emplois aidés	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 167		Autres (précisez) :	
Publicité, publications	20 833		Aides privées	
Déplacements, missions et réceptions	1 780		75 - Autres produits de gestion courante	0
Frais postaux et de télécommunication	1 909		Cotisations	
Services bancaires			Autres	
Divers				
63 - Impôts et taxes	1 400		76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations	1 400			
Autres impôts et taxes			77 - Produits exceptionnels	
64 - Charges de personnel	56 000			
Rémunérations du personnel	39 000		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
Charges sociales	17 000			
Autres charges de personnel			79 – Transfert de charges	
65 - Autres charges de gestion courante				
66 – Charges Financières				
67 - Charges exceptionnelles				
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			Autofinancement le cas échéant	
69 - Impôt sur les sociétés				
Charges indirectes affectées au projet			Ressources indirectes affectées au projet	
Charges fixes de fonctionnement				
Frais financiers				
Autres				
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES	136 473		TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTS	136 422

Annexe 3 - Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'organisme de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

Intitulé de l'action :

1. BILAN QUALITATIF DE L'ACTION

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation

- gratuite
- payante

Vente de produits et/ou services :

- Oui
- non

Visiteurs, participants :

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en oeuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER DE L'ACTION

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner signé

2.2. Décrire les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires ...)

2.3. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final réalisé

2.4. Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le _____ à _____

Signature :